

Envoi : 10/10/2017  
Réception par le Préfet : 10/10/2017  
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE SOLUTION  
D'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ETABLISSEMENTS  
SCOLAIRES DU GRAND EST**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

**EXCUSES**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le recours au groupement de commandes comme mode de collaboration entre la Région Grand Est et les dix Départements qui la composent, la Région Grand Est assurant les missions de coordination du groupement,
- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est,
- Confie au coordonnateur la mission de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants des marchés et accords-cadres correspondants ainsi que la passation et la conclusion des marchés subséquents,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à prendre toute décision nécessaire, concernant l'exécution et le règlement des marchés, conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité